



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tel : 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 OCTOBRE **2021**

PROCÈS-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 29 Octobre 2021

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M. CHENEVARD
MME MASSI
M. CAVANNA
MME TURBATE
M. TAINGUY
MME PIN
M. JEROME
MME ANDREOTTI
M. CAZAUX
MME JANVIER
M. MAHALI

[Handwritten signatures and notes for the first column of adjoints, including 'P.V. de MASCARO' and 'Janvier']

MME MONDONE
M. DE SAINT-SERNIN
MME AUDIBERT
M. BONNET
MME CHAMBON
M. MORENO
MME BERARD
M. CHARRETON
MME DEPALLENS
M. MASCARO
MME GHERARDI

[Handwritten signatures and notes for the second column of adjoints, including 'Absente' and 'Mascaro']

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MME LEVY
M. LE BERRE
M. LEONI
M. TROUILLAS
M. RAYNAUD
MME GENETELLI
M. TANGUY
M. GUTIERREZ
MME JOUVE
M. CAMPUS
M. BONNEFOY
MME MANZANARES
M. BROCHOT
MME BIZAT
M. PARDIGON
MME FORTIAS
M. PELLETIER
MME MOUSSAOUI

[Handwritten signatures and notes for the first column of councilors, including 'P.V. de M. Le Berre', 'P.V. de M. Mahali', 'P.V. de M. Gutierrez', 'P.V. de M. Moreno', 'P.V. de M. Renetier', and 'P.V. de Mme Chambon']

MME PASQUALI-CERNY
MME DRIDI
MME LAYEC
MME DIR
M. PELISSOU
MME VALLIORGUES
MME VEYRAT-MASSON
MME DIAZ
M. DHO
M. KOUTSEFF
MME ROUSSEL
MME LAVALETTE
M. NAVARRANNE
M. LEROY
MME BRUNEL
M. DE UBEDA
M. DEPALLENS
MME MUSCHOTTI

[Handwritten signatures and notes for the second column of councilors, including 'P.V. de Mme Dridi', 'P.V. de Mme Pasquali-Cerny', 'P.V. de Mme Janvier', 'P.V. de Mme Lavalette', and 'Muschotti']

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021.....	4
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS.....	5
ÉDUCATION	6
FAMILLE	8
RESSOURCES HUMAINES.....	9
FINANCES.....	10
AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)	24
MARCHÉS PUBLICS	25
CULTURE	26
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES	27
SPORT	28
TRAVAUX COMMUNAUX.....	29
CLÔTURE DE LA SÉANCE	29

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'An Deux Mille Vingt et un, le 29 octobre à 09 H 02, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— La séance est ouverte à 09 H 02 —

M. FALCO :

Mes chers collègues, je déclare ouverte notre séance du Conseil municipal de ce jour. Vous avez remarqué que la Préfecture nous a signifié que l'on pouvait de nouveau accueillir le public dans l'enceinte, ce que nous avons fait, mais que nous étions dans l'obligation de continuer à respecter les gestes barrières. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire. Je vais demander à notre benjamine de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— Madame VEYRAT-MASSON, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

M. TAINGUY.....Il est excusé, c'est Monsieur MASCARO qui le remplace ;
Mme BERARDElle devrait arriver ;
M. RAYNAUDIl a donné pouvoir à M. LE BERRE ;
M. BONNEFOYIl a donné pouvoir à M. MAHALI ;
Mme MANZANARES.....Elle a donné pouvoir à M. GUTIERREZ ;
M. PARDIGONIl a donné pouvoir à M. MORENO ;
Mme FORTIASElle a donné pouvoir à M. PELLETIER ;
Mme MOUSSAOUIElle a donné pouvoir à Mme CHAMBON ;
Mme VALLIORGUES.....Elle a donné pouvoir à Mme DRIDI ;
Mme DIAZElle a donné pouvoir à Mme PASQUALI-CERNY ;
M. DHO.....Elle a donné pouvoir à Mme JANVIER ;
M. NAVARRANNE.....Il a donné pouvoir à Mme LAVALETTE.

-O-

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Mes chers collègues, [*Le quorum étant atteint*], on peut valablement délibérer. Je vais mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021 ainsi que le compte rendu des décisions.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

ÉDUCATION

**Rapporteur : Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire**

02.1.01

Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations relevant de l'Éducation au titre de l'exercice 2021, et autorisation de signer la convention de partenariat avec l'association Coup de Pouce, et l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Toulon et l'association Centre Archéologique du Var

M. FALCO :

Je passe la parole à Madame MASSI.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur le Maire. Cette première délibération, la 2.1.01, c'est l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations qui relèvent principalement du parcours culturel. Cela concerne 22 associations pour un montant de 76 900 €. Pour chaque association, vous trouverez dans l'objet l'activité et le nombre d'enfants qui sont concernés.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Juste un petit mot. Le problème, c'est qu'à chaque fois vous nous faites voter toutes les délibérations en bloc. Effectivement, je n'étais pas très pour « Robin des Bancs ». Ceci dit, cela m'a rappelé la réunion que nous avons eu avec les riverains de la place d'Armes qui se plaignaient des nuits agitées – souvenez-vous –, colorées, exotiques qu'ils subissaient. Cela m'a fait penser au fait que, plutôt que de régler ce problème des mineurs non accompagnés, vous vous étiez dit « tiens, on va sortir les bancs comme cela ils ne pourront plus s'asseoir ». Finalement, j'ai trouvé que Robin des Bancs était plutôt une bonne idée, de remettre des bancs là où vous les aviez sortis plutôt que de régler ce problème de mineurs non accompagnés qui ne sont, la plupart du temps, même pas mineurs et très bien accompagnés. Je vous remercie.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, une fois de plus, vous êtes hors sujet. Je ne vois pas ce que vient faire la place d'Armes dans l'attribution des subventions de fonctionnement aux diverses associations qui relèvent de l'Éducation nationale.

Mme LAVALETTE :

C'est l'une des associations que l'on subventionne.

M. FALCO :

Oui, on les subventionne avec grand plaisir...

Mme LAVALETTE :

Ce n'est donc pas hors sujet.

M. FALCO :

...car ils effectuent un travail remarquable. Je crois que ce qui nous différencie c'est la part que nous apportons à la cohésion sociale et à la vie associative, la part sélective que vous n'avez de cesse de faire. Monsieur LEROY ne participe pas au vote.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Monsieur LEROY ne participe pas au vote.

L'article 02.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

FAMILLE

02.3.01

Convention Territoriale Globale (CTG) : aide aux crèches associatives partenaires et signature des avenants

M. FALCO :

Madame MASSI !

Mme MASSI :

La délibération suivante est relative à la Convention Territoriale Globale qui a pour sujet l'aide aux crèches associatives qui ont créé des places dans les territoires les plus déficitaires. C'est un montant de 128 800 € qui concerne six structures.

M. FALCO :

C'est la CAF qui verse à la Ville une subvention globale et la Ville la reverse aux associations. L'an prochain, la CAF versera directement aux associations. Le montant de l'aide CAF est quand même de 128 800 €.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Madame AUDIBERT sort de la salle du Conseil municipal et ne participe pas au vote.

L'article 02.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

RESSOURCES HUMAINES

02.4.01

Remplacement sur un emploi permanent d'un assistant de conservation de bibliothèque (catégorie B, filière culturelle, grade assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques) au service Bibliothèques au sein de la Direction Affaires Culturelles de la DGA Services au Public et Développement Culturel – recours à un agent contractuel

M. FALCO :

Madame MASSI, vous poursuivez.

Mme MASSI :

La 02.4.01, c'est une délibération habituelle quand on a un emploi permanent d'assistant de conservation de bibliothèque. On a une délibération, si jamais on ne peut pas pourvoir en interne, on fera appel à l'externe.

M. FALCO :

Il faut quand même s'attarder sur cette délibération. Nous créons un poste permanent pour la conservation des bibliothèques. Je voudrais quand même résumer un peu les efforts qui ont été faits pour la lecture publique à Toulon. On en a souvent débattu. Je crois qu'aujourd'hui nous avons cinq structures : Chalucet – avec ses 75 000 ouvrages –, Bibliothèque centrale du MAT – qui a été totalement réhabilitée – et on a – c'était l'inquiétude de certains – conservé les bibliothèques de quartier, ô combien importantes et essentielles : Pont-du-Las, Mourillon, Port-Marchand, la Roseaie, Sainte-Musse – que nous avons agrandie – et Lagoubran. Il faut savoir que l'on a 263 627 livres à la disposition des Toulonnaises et des Toulonnais, et que nous avons fait un effort important pour l'acquisition de livres nouveaux – 475 000 € ont été votés.

Il y a aussi quelque chose que je voudrais souligner, c'est la gratuité pour tous les Toulonnais et pour tous les « moins de 26 ans » hors Toulonnais. C'est un peu le principe de la Ville : la gratuité dans les musées, la gratuité dans les bibliothèques. Ce sont les efforts que nous faisons sur la vie des gens, et je crois que la gratuité est aujourd'hui importante. Je tenais à le dire, et c'est ce qui justifie des ressources humaines importantes pour encadrer l'ensemble de ces activités. C'est un peu l'objet de la délibération que je vais mettre à votre approbation.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 02.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.1.01

Adoption de la décision modificative n° 1 – exercice 2021 – Budget Principal

M. FALCO :

Monsieur CAVANNA, la DM1. Vous savez que l'on vote un budget en décembre et que l'on affine ensuite dans le cours de l'année par des DM et des opérations financières qui sont réalisées au-delà des grandes capacités financières que nous votons sur le Budget. Alors, cette DM ?

M. CAVANNA :

Cette DM est d'un montant relativement modeste, et pour l'essentiel elle est liée aux dépenses sanitaires provoquées par le COVID. Au niveau des nouvelles dépenses de fonctionnement, c'est la prise en charge de ces conséquences sanitaires, et au niveau de l'investissement ce sont pour l'essentiel des restitutions de crédits puisque certaines opérations, du fait de la COVID, n'ont pas pu être réalisées.

M. FALCO :

Quand on parle de dépenses imprévisibles, mes chers collègues, sachez que la logistique mise en place tant sur la solidarité, que les masques ou la logistique de la vaccination, a un coût pour la Collectivité qui est quand même de 1,3 million d'euros, ce qui est important. Vous allez voir que, dans la suite des délibérations, nous avons une demande de subvention à l'ARS. On espère qu'elle sera la plus importante possible.

Ces réajustements, nous les faisons régulièrement, c'est la règle dans les Collectivités. Ce qui est important quand même sur toutes les DM, malgré ces coûts imprévisibles que nous assumons et que nous assurons, c'est que l'autofinancement – c'est-à-dire l'épargne – reste à la hauteur que nous avons votée durant le vote du Budget. Je crois dans l'exercice budgétaire d'une année c'est important. On aura peut-être l'occasion sur des dépenses imprévisibles de jouer sur l'épargne, puisqu'elle sert à cela. On ne touche pas à l'équilibre budgétaire, l'épargne sert à cela. Sachez que l'on a voté une épargne de 43,4 millions d'euros et qu'elle est toujours à ce niveau pour l'instant. Robert CAVANNA vous l'a bien expliqué, on a fait des ajustements budgétaires de chapitre en chapitre.

Je mets aux voix cette DM1. Qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR DE M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

03.1.02

**Reprise sur provisions en application de l'article R2321-2 du Code Général
des Collectivités Territoriales – Budget Principal**

M. FALCO :

Robert !

M. CAVANNA :

La délibération suivante a déjà été évoquée dans la précédente. Il s'agit des reprises sur provisions. Vous le savez, lorsqu'il y a un risque, la Collectivité est tenue de faire des provisions, et une fois que le risque a disparu on reprend les provisions que l'on avait inscrites.

M. FALCO :

Ce qui nous permet d'avancer sans risque.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA
POUR DE M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

03.1.03

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

M. FALCO :

Robert, la 03.1.03.

M. CAVANNA :

C'est l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. C'est essentiellement un jeu d'écritures comptables puisque les titres qui ont été émis restent exécutoires et le fait de les passer en non-valeur ne nous empêche pas de continuer à essayer de recouvrer les sommes en question.

M. FALCO :

Ce sont des règles comptables.

Mes chers collègues, qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

ABSTENTION de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR DE M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

03.1.04

Apurement des déficits de caisse constatés en fausse monnaie dans les régies de recettes de la Collectivité

M. FALCO :

Robert, la 03.1.04.

M. CAVANNA :

C'est la prise en charge par la Collectivité des déficits de caisse qui résulteraient de faux billets ou de fausses pièces. La Collectivité le prend en charge, plutôt que de le laisser à la responsabilité du comptable.

M. FALCO :

Il faut relativiser, tout cela n'a jamais excédé 500 € par an. Il arrive malheureusement que dans les régies passent des faux billets ou de la fausse monnaie. On ne le laisse pas à la charge du comptable.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 03.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

03.1.05

Demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) pour les dépenses du centre de vaccination, en lien avec la COVID, sur le territoire communal du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021

M. FALCO :

Voilà la délibération que j'évoquais, la 03.1.05. Les coûts de nos centres de vaccination, l'engagement que nous avons fait au Zénith, au Port-Marchand, à la salle Franck-Arnal jusqu'au 31 décembre, ce sont des participations de personnels. Il y a quinze agents par jour pour la période de mars à septembre qui sont engagés. Ce sont des structures à notre charge : quand le gymnase du Port-Marchand est ouvert sept jours sur sept, c'est la Ville qui prend en charge le soutien du gymnase. Tout cela, c'est quand même près de 1,3 million d'euros. Nous demandons à l'ARS une subvention qui, j'espère, sera à la hauteur des efforts que nous avons faits.

Allez-y, Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Merci, Monsieur le Maire. Notre intervention prend appui sur la demande de financement auprès de l'ARS PACA pour dépenses de santé de la commune dans les centres de vaccination organisés en contexte COVID – vous venez de l'expliquer. Nous voterons favorablement cette demande qui souligne le rôle de la commune dans l'amélioration des conditions d'accès à la santé de nos concitoyens. Pour preuve encore, la fonction que vous exercez, Monsieur le Maire, de Président du Conseil de surveillance du CHITS et de représentant des collectivités à ce même Conseil. Dans ce cadre, alors que les Toulonnais ont pris conscience de la nécessité de préserver ces biens communs essentiels que les structures publiques de santé, nous souhaitons vous interpeller sur deux problèmes cruciaux des conditions de soin sur notre territoire.

Le premier concerne l'emploi dans la fonction hospitalière qui, certes, ne dépend pas de vous, mais bien de l'État. Comme vous le savez, l'hôpital de Sainte-

Musse – comme de nombreux centres hospitaliers – souffre d'un manque chronique d'effectifs, programmés par des politiques budgétaires restrictives de l'ARS, mais qui, du fait des crises COVID des deux dernières années, s'est lourdement aggravé. Plusieurs secteurs sont menacés et atteignent des limites de fonctionnement. Derrière cela, il y a des risques de négligence, de maltraitance institutionnelle et d'erreur médicale grave. Avant la crise, l'hôpital Sainte-Musse déplorait déjà un manque d'effectifs d'environ 200 agents. Si on prend les Urgences par exemple, elles reçoivent en moyenne 185 passages pour une capacité qui ne pourrait en absorber plus de 140. Les conditions de travail des médecins lors des gardes sont extrêmement difficiles au point que nombre d'entre eux sont recrutés non pas sur un statut de titulaire mais de vacataire.

L'organisation est extrêmement tendue avec des crises profondes, de la démotivation, de l'épuisement, qui font que certains services souffrent, en plus du manque de personnel, de nombreuses absences pour maladie. C'est un cri d'alarme. Je vous parle de sages-femmes, d'urgentistes, de chirurgiens, de personnels du bloc opératoire, de psychiatres, tous en situation critique. Nous poussons ce cri comme élus municipaux, relais de l'inquiétude du personnel épuisé et pourtant toujours dévoué, mais aussi de la population. La santé est notre bien public, elle mérite d'être prise en compte en fonction des besoins réels.

Nous vous demandons de porter vigoureusement au CHITS cet appel du besoin d'augmentation des effectifs dans les secteurs en crise de l'hôpital public, de renoncement à des logiques purement comptables et d'amélioration des conditions de travail du personnel soignant qui, lui, ne demande qu'une chose : pouvoir travailler en sécurité et de manière éthique, tant pour la population accueillie que pour les personnels.

Notre deuxième inquiétude porte sur le projet de développement d'une importante structure médicale privée sur Cuers – nous parlons d'environ 600 lits –, qui conduirait à délocaliser des services de santé des cliniques Saint-Roch et Saint-Jean. Des logiques de regroupement vont provoquer des tensions en matière de santé publique et nous nous inquiétons pour cette zone de la ville particulièrement vulnérable. Les habitants de Saint-Jean-du-var, de Saint-Roch et des quartiers limitrophes s'en inquiètent. Quelle est votre position sur cette future désorganisation du maillage communal en matière de santé publique ? Comment comptez-vous défendre les intérêts des Toulonnais sur ce point ?

Nous vous remercions de vos réponses que les Toulonnais, qu'ils soient soignés ou soignants, attendent avec inquiétude. Face à ces deux problématiques, nous pensons que la municipalité doit peser sur la politique de santé locale tout comme elle l'a fait en période de COVID. Je vous remercie.

M. FALCO :

Effectivement, c'est un débat important et essentiel que la santé publique. Vous l'avez placée à son niveau, c'est-à-dire que c'est un problème régalien. Ce ne sont pas les maires qui sont responsables des établissements de santé publique. Le maire préside. Je préside le CHITS depuis de très nombreuses années, ce qui m'a permis

d'ailleurs de lutter, dans une période avec des conditions difficiles – je n'étais d'ailleurs pas Maire de Toulon – contre ceux qui voulaient notamment réhabiliter l'ancien hôpital Font-Pré – c'est-à-dire faire des retouches sur l'ancien – et ces magnifiques personnels qui, déjà, me sollicitaient en me disant « Monsieur le Maire, battez-vous avec nous pour que l'on ait un hôpital neuf et digne de ce territoire, du département du Var ». Le CHITS est le premier établissement hospitalier du département du Var. Pour vous dire combien la santé publique a toujours été ma préoccupation là où je me trouvais. Effectivement, je me suis battu, même avec les miens lorsque je suis arrivé au gouvernement car Toulon n'était pas prévu dans le plan Hôpital 2007 et le président de la République – à l'époque le président Chirac – m'avait aidé pour faire de Toulon une priorité. C'est la raison pour laquelle on a reconstruit – je crois que c'est important et essentiel pour la santé publique – l'hôpital Sainte-Musse que nous avons inauguré en 2011 avec un plateau technique de très grande qualité.

Je peux vous dire que la santé publique est restée debout, comme tous les maires, d'ailleurs, car il était de leur devoir de penser à la vie des gens dans une période qui n'a pas son équivalent dans l'histoire. Plus de 2 000 Varois sont décédés et des milliers de gens ont accédé aux soins. Je peux vous assurer, Madame BRUNEL, qu'il y a eu un maître-mot durant cette période : la solidarité. On s'est tous bien dit que l'heure du bilan arrivera, mais que la priorité numéro un était de soigner, toujours de soigner. Je peux vous assurer que j'avais confiance en ce personnel soignant, mais j'ai découvert des femmes et des hommes formidables, tous ensemble, sans niveau de grade, que ce soit le médecin, l'aide-soignant, l'ASH, c'était un personnel soignant de qualité. Grâce à cet état d'esprit ô combien important, où chacun jouait son rôle, on a passé ces périodes difficiles. Je n'ose pas dire « dans les meilleures conditions possibles » parce qu'hélas non, mais avec un esprit remarquable. Je n'ai de cesse de rendre hommage à ces soignants.

Après, les problèmes que vous évoquez, on les évoque souvent. J'ai la chance d'avoir des médecins de qualité, que ce soit de Sainte-Anne ou de Sainte-Musse. Là aussi, quand on dit « tous debout », « tous ensemble », « solidarité », je dois vous dire que Sainte-Anne a répondu présent. Il n'y a pas eu de différence : les Toulonnais étaient soignés de la même manière, ils ont ouvert un centre de vaccination à l'Escale. L'ensemble des Toulonnais était soigné, qu'ils soient militaires ou pas car cet état d'esprit était l'état d'esprit de tous, et il y a eu ce pont de solidarité entre les soignants de Sainte-Musse, de Sainte-Anne et le privé, qui a joué son rôle à tous les niveaux.

Vous évoquez des problèmes d'insuffisance de personnel. Vous n'avez pas besoin de me le demander. Je préside ce Conseil de surveillance dans un esprit remarquable, les syndicats le signalent. Je suis en contact régulier avec les Urgences, j'écoute, j'entends, je soutiens. Oui, on a besoin de services publics de qualité, et la pandémie a démontré combien le service de santé publique était important et essentiel. Et ce n'est pas terminé ! Vous avez bien vu que les taux d'incidence remontent à vitesse grand V, que l'on n'est pas à l'abri d'une nouvelle pandémie, qu'il faut que nous restions tous vigilants, mobilisés et motivés.

Sachez que, ce que vous souhaitez, à tous les Conseils de surveillance... Je vais passer la parole au Docteur ANDREOTTI qui présidait jusqu'à son départ à la retraite il y a quelques semaines la commission médicale de l'hôpital Sainte-Musse.

Elle pourra vous en parler avec la compétence qui est la sienne. Elle a été à la tête de ce combat contre le COVID. Nous l'avons réclamé, nous le réclamons, nous faisons un inventaire de ce qui va et de ce qui ne va pas dans l'hôpital public. Je le réclame. Je défends l'hôpital public. Regardez ! Vous savez que depuis 2011 on traînait un emprunt toxique. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais c'est l'État qui nous avait demandé d'emprunter. Cela n'a pas été le cas que de l'hôpital de Toulon. Justement, il était difficile de faire des efforts en interne si on n'avait pas des moyens suffisants. L'État m'a entendu, puisque l'on vient de recevoir 60 millions d'euros d'aides de l'État dans le fonctionnement de l'hôpital Sainte-Musse. Cela ne résout pas tous les problèmes, mais nous donne des capacités d'oxygène autres que celles que nous avons pour faire face à tout ce que fait l'hôpital public.

Vous me posez une autre question, Madame BRUNEL, et je l'aborderai en toute transparence. Vous me dites « il y a un problème dans le privé ». Ah ! Premièrement, c'est le privé, ce n'est pas le public. Je préside le Conseil de surveillance de l'hôpital public, je ne préside pas aux destinées des cliniques Saint-Jean, Saint-Roch et autres. Vous savez très bien qu'il y a un patron : c'est ainsi, c'est le privé, c'est un peu drôle quand on parle de santé publique que l'on en parle ainsi. Et puis, il y a d'autres intérêts que ceux que nous recherchons, c'est-à-dire les problèmes de santé.

Je ferai en sorte, avec les responsabilités qui sont les miennes – c'est-à-dire limitées –, de m'opposer à tout démantèlement de la santé, quel qu'il soit, sur mon territoire et sur ma ville. Autant je peux jouer un rôle dans un Conseil de surveillance, autant j'ai pu jouer un rôle dans ce rapprochement ô combien essentiel et important avec l'hôpital Sainte-Anne qui fait effectuer un travail remarquable. On a tous dit, avec les militaires et les civils, que nous avons 250 lits d'un côté, 750 lits de l'autre et que c'étaient 1 000 lits au service des Toulonnaises et des Toulonnais. Dans le privé, je suis un citoyen comme un autre. La seule chose que je peux vous dire, c'est que jusqu'à présent, il n'y a rien qui se passe. Ce ne sont que des rumeurs. Premièrement, ce n'est pas à Cuers comme vous l'avez cité, donc vous voyez que les rumeurs... ! Je peux vous assurer que je resterai vigilant avec les pouvoirs qui sont les miens.

Vous avez la parole, Madame BRUNEL.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie d'avoir répondu à ces deux éléments. Effectivement, ce n'est pas terminé, comme vous le dites. En revanche, la situation des personnels de l'hôpital se détériore et le personnel craque. C'est en ce sens que j'en appelais à votre insistance.

M. FALCO :

Je le vis avec les personnels, je vous l'assure. Je suis journalièrement en contact avec l'hôpital Sainte-Musse, avec son nouveau directeur, ses soignants, les médecins et les personnels. Quand on est resté debout, on est resté debout de partout. Cela a été difficile, cela n'a pas toujours été simple, et ce n'est toujours pas simple.

Mme BRUNEL :

Quant à la deuxième question, bien entendu je ne vous demande pas de vous prononcer en tant que patron de quoi que ce soit, mais bien dans votre rôle de maire de faire attention à des déserts médicaux potentiels sur des quartiers fragiles. Nous serons, nous aussi, vigilants sur ce point, comme vous.

M. FALCO :

Je n'en doute pas. Madame le député, vous avez la parole.

Mme MUSCHOTTI :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une fois de plus je ne comptais pas spécialement prendre la parole sur cette délibération, mais je peux comprendre que nous ayons des revendications différentes en fonction du projet et de la vision que l'on porte pour l'avenir du pays. On peut ne pas être d'accord avec les réformes qui sont votées et les dispositifs qui sont proposés. Mais un tout petit peu d'honnêteté dans ce vilain monde qu'est la politique ne ferait pas de mal. Madame BRUNEL a raison de souligner la difficulté et les contraintes au quotidien que vivent les personnels dans les hôpitaux, mais je trouve quand même fou d'omettre un grand dispositif qui a été lancé et qui s'appelle le SEGUR de la Santé. Les problématiques liées à l'hôpital ne datent pas d'aujourd'hui, cela fait plus de 40 ans qu'elles existent, mais il aurait été honnête intellectuellement parlant d'évoquer quelques grandes mesures du SEGUR de la Santé. Quand elle dit « les baisses de financement », ce n'est pas vrai. Le SEGUR a voté 19 milliards d'euros d'investissement dans le système de la santé. Le SEGUR de la Santé a mis en place 8,2 milliards d'euros par an pour revaloriser les métiers dans les établissements de santé et les EHPAD. Ce SEGUR, ce sont 15 000 recrutements supplémentaires. C'est accélérer aussi la sortie de la tarification à l'acte. Ce n'est qu'un début, il y a encore beaucoup d'efforts à faire, mais c'est lancé. Ce SEGUR, c'est aussi financer la réouverture de 4 000 lits à la demande. La situation n'est pas réglée, elle est compliquée... Vous prendrez le micro et la parole quand elle vous sera donnée, monsieur.

M. FALCO :

C'est moi qui fais la police dans cette salle. On se calme.

Mme MUSCHOTTI :

Ce n'est pas « scandaleux ».

M. FALCO :

Allez-y, vous avez la parole.

Mme MUSCHOTTI :

La seule chose que je dis, c'est que les problématiques existent, les problèmes sont réels, mais pour autant des choses sont faites et de ne pas les évoquer c'est mentir à l'ensemble des concitoyens.

M. FALCO :

Madame le député, j'ai évoqué le SEGUR de la Santé qui nous a octroyé 60 millions d'euros de fonctionnement et deux millions d'euros sur l'investissement. Je l'ai évoqué. Maintenant, je partage autre chose avec vous. Quand vous avez parlé du vilain monde de la politique, je suis bien placé pour en parler et pour le subir. Merci !

On a la chance d'avoir des médecins dans le Conseil municipal, des cadres de qualité. Je pense à Madame GENETELLI – cadre de qualité à l'hôpital Sainte-Musse – , le docteur LEONI, le médecin général GUTIERREZ qui a de très grandes responsabilités sur Sainte-Anne et qui va nous parler des efforts faits par les soignants. Je voudrais laisser la parole au docteur ANDREOTTI car son rôle a été important, essentiel, dans ce Sainte-Musse qui nous est cher, parmi les soignants qui ont fait tous ensemble un travail remarquable. Docteur, vous avez la parole.

Mme ANDREOTTI :

Le sujet est difficile, la situation de l'hôpital public est grave, mais pas désespérée. Je remercie encore notre Maire, Monsieur Hubert FALCO, d'avoir obtenu la construction de l'hôpital Sainte-Musse qui a vraiment été pour l'hôpital public quelque chose de magistral dans la même période où on construisait un hôpital neuf à l'hôpital Sainte-Anne. Au niveau des établissements publics sur notre ère toulonnaise, les deux hôpitaux publics que sont Sainte-Anne et Sainte-Musse, bien implantés dans la ville ainsi que l'hôpital de la Seyne-sur-Mer et la Garde, font que notre maillage hospitalier est vraiment cohérent, et je dirais presque suffisant. Bien sûr, les établissements privés viennent compléter ce dispositif. Là encore, Monsieur le Maire, je suis d'accord avec vous : on n'a malheureusement pas de prise sur les établissements publics privés, mais néanmoins si jamais cette opération se concrétisait les Toulonnais auraient encore accès à des soins de qualité dans nos établissements publics.

M. FALCO :

Et il faut préciser aussi que l'on parle – pardon, je vous laisse la parole après – de possibilités, du privé, de changer de territoire, on ne parle pas des 67 millions d'euros que le privé vient investir sur l'espace Sainte-Musse, sur l'espace de l'ancien marché de Sainte-Musse. C'est une offre privée qui va apporter énormément à l'hôpital public puisqu'elle est complètement complémentaire de l'hôpital public. Ce sont des soins complémentaires à l'hôpital public. Vous voyez que la santé ne se démantèle pas sur notre territoire. On va inaugurer dans quelques jours Hélios Marin qui s'est délocalisé sur Toulon, ce qui est aussi quelque chose d'important et d'essentiel. Vous voyez que nous sommes vigilants sur tout ce qui se passe au niveau santé sur notre territoire.

Mme ANDREOTTI :

Après, en ce qui concerne la situation des personnels hospitaliers, qu'ils soient soignants, infirmières, aides-soignants, ASH ou médecins, cette situation a été peut-être un peu améliorée par le SEGUR de la Santé mais les dix-neuf milliards que vous annoncez ne se sont pas retrouvés sur les feuilles de paie de nos personnels. La situation n'est pas que financière. La souffrance des personnels hospitaliers a été le choc énorme de la situation COVID qu'il a fallu encaisser. Les personnels se sont démenés physiquement, psychologiquement, pour assurer une meilleure prise en charge.

Je crois que ce débat nous dépasse, personnels municipaux, et reste dans le domaine du ministre de la Santé. Je pense qu'il en est conscient, cela n'est pas qu'un problème de personnes et de personnels, mais c'est aussi un problème général d'organisation hospitalière.

Vous parlez de 200 personnels en moins, je ne suis pas sûre que ce chiffre soit exact. Concernant le problème de la réduction du nombre de lits, je crois qu'il ne faut pas la concevoir en termes comptables. Il y a dix ans, vous rentriez pour une appendicite à l'hôpital et vous restiez cinq jours hospitalisé. Maintenant, vous rentrez le matin et vous ressortez le soir. La politique comptable du nombre de lits n'est pas à regarder de cette façon. La médecine s'est transformée, les techniques hospitalières sont différentes, les temps d'hospitalisation ont évolué. Il ne faut pas s'arrêter à dire « on a fermé tant de lits ». Je crois qu'il faut vraiment raisonner de façon méta, et ne pas s'arrêter à des situations comptables particulières. C'est vrai que l'on est vigilant, et que Monsieur le Maire a toujours eu au Conseil de surveillance un discours de soutien pour l'hôpital public, et je l'en remercie encore.

M. FALCO :

Oui, Général ?

M. GUTIERREZ :

Merci, Monsieur le Maire. Je rejoins ce que dit le docteur ANDREOTTI. Je voudrais juste souligner le fait que la Métropole toulonnaise a eu beaucoup de chance d'avoir une grande symbiose entre Sainte-Musse et Sainte-Anne au niveau public, parce que cela a permis des déprogrammations chirurgicales peu importantes dans la Métropole, grâce à l'activité en synergie des cliniques privées. Je rejoindrai Monsieur le Maire et ce qu'il dit : c'est très important d'avoir un tissu complet.

Pour revenir aux problématiques de personnels, je ne suis pas le patron de Sainte-Anne donc ce n'est pas moi qui vais en parler, mais je dirais simplement que Sainte-Anne a joué un rôle important sur la première vague pour l'hôpital militaire de Mulhouse. Nous avons des équipes entières, infirmiers, aides-soignants, médecins, qui viennent juste de revenir de la Martinique où ils sont restés huit semaines, sans pour autant grever l'activité générale de l'hôpital Sainte-Anne et c'est tout à l'honneur de l'ensemble du personnel, qu'il soit militaire ou civil. Merci, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Monsieur DE UBEDA, vous avez la parole.

M. DE UBEDA :

Merci, Monsieur le Maire. Je partage ce que vient de dire Madame ANDREOTTI : pas de calculs comptables, l'humain d'abord. Je pense que c'est cela qui doit nous réunir, nous rassembler. Effectivement, on peut se féliciter de la synergie entre Sainte-Musse et Sainte-Anne. Je salue cette synergie et le travail qui a été fait par vous, Monsieur le Maire, sur celle-ci.

Mais, voyez-vous, vous venez de saluer l'investissement privé à côté de Sainte-Musse : 67 millions. Je trouve qu'il y a un problème.

M. FALCO :

Excusez-moi, Monsieur DE UBEDA, mais Madame BRUNEL a parlé fort justement de problèmes concernant le privé. Il y a la rumeur et ce qui arrive. Je peux en parler !

M. DE UBEDA :

Je ne dis pas de ne pas en parler, je vous donne simplement mon opinion sur cette notion. Il y a un investissement du privé juste à côté de Sainte-Musse, alors que dans le même temps l'hôpital public, malgré les déclarations de Madame MUSCHOTTI, est en très grande souffrance. Autrement dit, l'hôpital public ne suffit pas à répondre aux besoins de la population en termes de santé, et donc le privé s'installe. Mais concernant le privé, Monsieur le maire, c'est vous-même qui l'avait dit – à juste titre, et de façon légitime –, l'action publique qui finance en grande partie le privé, ne peut pas grand-chose dans la gestion du privé. La preuve, nous aurons beaucoup de difficultés en tant que collectivité à influencer les décisions du groupe GIE Sainte-Marguerite. C'est le danger du privé. Nous sommes pour le développement de la santé publique à travers des hôpitaux publics, parce que c'est plus facile à « manager » – pardon pour l'expression – pour les collectivités.

En ce qui concerne le SEGUR, je suis très respectueux donc je ne traiterai pas Madame MUSCHOTTI de malhonnête. Je m'abstiens de qualifier les adversaires politiques. Si on veut faire le bilan du SEGUR, on fait venir les syndicalistes et ils vont vous dire le bilan du SEGUR. Quant au bilan de ce gouvernement, il y a 5 700 lits qui ont été supprimés pendant la pandémie du COVID. Cela, c'est une réalité, à tel point qu'une enquête va être lancée par le gouvernement pour savoir comment ont disparu ces 5 700 lits. C'est extraordinaire ! Ils vont enquêter sur leur propre politique.

Je pense qu'il faut que la collectivité fasse, comme le disait madame BRUNEL, et comme vous le disiez Monsieur le Maire, le maximum qui est en son pouvoir pour répondre aux besoins en santé de la population. Je vous remercie.

M. FALCO :

C'est ce que nous faisons. Ne me demandez pas de faire le bilan du SEGUR, vous avez une représentativité à l'Assemblée nationale qui doit s'exprimer sur ce sujet. Le Conseil municipal de la ville de Toulon n'est pas là pour faire le bilan du SEGUR.

Madame, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Est-ce qu'avec le nombre d'absents on ne pouvait pas réorganiser la salle pour que nous n'ayons pas à nous déplacer à chaque fois ? Pour dire une petite phrase, on est obligé de faire un cérémonial pas possible.

M. FALCO :

Lorsque le préfet m'y autorisera, je le ferai. Il faut respecter les gestes barrières. Il est difficile de mettre un micro à chacun dans la disposition actuelle de la salle. Moi comme vous, je souhaite revenir à des conditions de travail normales. C'est un peu comme les personnels de la santé : ils souhaitent revenir à des conditions normales. Aujourd'hui, on ne l'est pas.

Mme LAVALETTE :

En fait, c'est un peu comme tout, c'est la volonté politique qui vous manque. Il suffirait de se regrouper un petit peu. Comme le débat a quand même bien dérivé...

M. FALCO :

Allez, dites ce que vous avez à dire.

Mme LAVALETTE :

J'étais en train. En fait, quand Monsieur NAVARRANNE n'est pas là, il faut que vous m'embêtiez !

M. FALCO :

Je ne vous embête pas ! Vous savez, vous êtes le dernier de mes soucis, Madame LAVALETTE.

Mme LAVALETTE :

Je ne rêve pas de vous non plus. Une fois que Madame MUSCHOTTI s'est bien félicitée de la politique de son gouvernement, je rejoins Monsieur DE UBEDA, on ne peut pas dire « on ouvre des lits » alors que l'on en ferme 5 700, ce n'est pas possible, ou alors on ne manque pas d'air. L'hôpital est plus que jamais en difficulté. Je vous rappelle qu'au 20 octobre il y avait 8 000 soignants qui étaient suspendus parce qu'ils voulaient bien se soumettre à des tests PCR mais pas à la vaccination. Excusez-moi,

Madame MUSCHOTTI, mais quand on laisse un hôpital plus fracturé que jamais, la moindre des choses – je pense – est de ne pas se pavaner. Je vous remercie.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, je dois vous dire que la vaccination est importante et essentielle, elle l'a prouvé.

Mme LAVALETTE :

La liberté aussi. Ce sont les mêmes gens que nous applaudissons à 20 heures.

M. FALCO :

La liberté de vivre en bonne santé, c'est quand même important et essentiel. Ceux qui ne le sont pas ne doivent pas polluer ceux qui le sont. C'est aussi cela, la liberté. On doit faire tous des efforts, et je salue les efforts qui sont faits de part et d'autre. Madame LAVALETTE, quand vous serez à ma place vous organiserez la salle du Conseil Municipal mieux que je peux le faire, mais hélas ce n'est pas demain la veille.

Allez-y docteur, au contraire, c'est votre devoir de parler puisque vous l'avez vécu de l'intérieur. On ne peut pas vous accuser de politique.

Mme ANDREOTTI :

Une réponse très courte sur les fermetures de lits. Vous annoncez un chiffre total de fermetures de lits. À Sainte-Musse, nous avons fermé des lits pendant la période COVID. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient vides. Pendant la première période de confinement, je ne sais pas mais la santé des Français s'est transformée : on n'avait plus d'infarctus, plus de gastroentérite, plus de problème pneumo, on avait le COVID. Nos services d'hospitalisation se sont vidés et nous avons doublé la capacité de réanimation et triplé la capacité de pneumologie pour accepter les patients COVID. On a fermé des lits pour en ouvrir d'autres et avoir le personnel qui s'en occupe. Il ne faut pas dire que l'on a fermé 5 400 lits, on en a fermé parce qu'ils étaient vides et on a réorienté le personnel dans le secteur où l'on en avait besoin. C'est une plasticité qu'a su assurer l'hôpital public, que peut-être beaucoup n'ont pas su assurer, et je m'en félicite. Il ne faut pas dire que l'on a fermé des lits purement et simplement. C'est comptable, et ce n'est pas bien.

M. FALCO :

Il y a un autre élément de la santé publique. Je me suis battu pour Sainte-Musse, vous voyez combien on est attaché à la santé publique puisque – je parle sous le couvert de la directrice des métiers de la santé, des futurs infirmiers, ASH, aides-soignants –, avec Montéty, ce sont 2 500 jeunes qui vont se consacrer aux métiers de la santé ô combien nobles. 2 500 jeunes sur l'institut de formation des métiers de la santé qui va voir le jour à l'horizon 2024 dans le domaine Montéty. C'est quand même un investissement de près de 30 millions d'euros. Là aussi, cela participe à la santé publique.

Ce n'était pas mal d'avoir ce débat sur la santé. Je vous assure, restons mobilisés, rien n'est terminé. Restons mobilisés, l'heure du bilan viendra. On va avoir des mois à venir qui nous permettront à chacun d'avoir des chemins différents, des positions différentes, d'avoir des critiques différentes. C'est la plus belle des choses, c'est la démocratie. Tant que l'on parle de cela dans les campagnes électorales, c'est bien.

Je mets aux voix la délibération 03.1.05. Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.2.01

Acceptation d'une donation de Madame Aveline KAHIL, veuve de Monsieur Gueorgui BOUKOFF

M. FALCO :

Saluons la générosité de nos concitoyens ! Robert, je te passe la parole.

M. CAVANNA :

Nous acceptons une donation de la veuve du pianiste Gueorgui BOUKOFF avec pour simple obligation d'affecter toutes ces œuvres au musée de la Ville et de les exposer le plus régulièrement possible. C'est une série d'œuvres archéologiques très intéressantes pour un montant de près de 180 000 €.

M. FALCO :

Et on remercie la veuve. J'ai eu l'occasion de le faire, vous vous en doutez bien. On assure que ces diverses œuvres seront exposées dans nos différents musées, et on la remercie pour cette générosité envers la Ville de Toulon.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 03.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

MARCHÉS PUBLICS

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

03.4.01

Groupement de commandes avec le Département du Var en vue de la conclusion d'un marché relatif à la fourniture d'un espace Numérique de Travail (ENT) pour les collèges du Var et écoles primaires de Toulon

M. FALCO :

Robert !

M. CAVANNA :

Nous passons au groupement de commandes avec le département, pour un marché relatif à la fourniture d'un Espace Numérique de Travail, aussi bien pour les collèges qui relèvent du département que pour les écoles primaires.

M. FALCO :

C'est important. Il ne s'agit pas d'une dépense obligatoire, mais ce service numérique est une ressource pédagogique importante, sinon incontournable, et à disposition de nos enseignants, des parents d'élèves, de la collectivité, mais surtout à disposition de nos enfants. Là aussi, l'école numérique sur Toulon ce sont 84 écoles fibrées, raccordées au réseau, 84 PC installés, 700 ordinateurs installés dans des salles informatiques en élémentaires, 400 tablettes délivrées et 218 vidéoprojecteurs et PC installés dans toutes les classes élémentaires. On peut essayer de faire toujours plus, on va essayer de faire toujours plus, mais là aussi vous savez combien l'éducation de nos enfants et le soutien à nos enseignants est une priorité. On a essayé de faire au mieux.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

M. CHENEVARD ne participe pas au vote.

L'article 03.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR DE M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

CULTURE

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
5^e Adjoint au Maire**

Questions rapportées par Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon

05.1.01

Autorisation de signer un avenant à la convention tripartite avec le Centre Archéologique du Var et la Direction du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines, relative au dépôt des biens culturels maritimes appartenant à l'État pour leur présentation au public

M. FALCO :

C'est l'amiral TAINGUY, je vais le suppléer car il a été obligé de partir en raison de problèmes familiaux.

Vous m'autorisez à signer un avenant à la convention tripartite avec le Centre Archéologique du Var et la Direction du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines relative au dépôt de biens culturels maritimes appartenant à l'État pour leur présentation au public. On est heureux de pouvoir obtenir la présentation de ces œuvres de qualité.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 05.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

05.1.02

Attribution de subventions à différentes associations culturelles et autorisation de signer des avenants à différentes conventions de partenariat

M. FALCO :

Nous attribuons à diverses associations culturelles des subventions pour un montant de 60 300 €. Là aussi, la culture c'est aussi la vie associative et nous la soutenons.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 05.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

**Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6^e Adjoint au Maire**

06.2.01

Signature de l'acte de cession à intervenir entre la commune et Madame GUINET Elena pour la parcelle cadastrée CZ n° 525 sise Rue Nussbaum au prix de 9 700 €

M. FALCO :

Madame PIN, la 06.2.01.

Mme PIN :

Il s'agit d'autoriser la cession par la commune à Madame GUINET d'une petite parcelle de terrain de 97 m² qui se trouve rue Nussbaum. Elle a été évaluée 9 700 € par le pôle du Domaine, c'est le prix auquel Madame GUINET souhaite l'acquérir. Cette parcelle n'est d'aucune utilité pour la Ville et elle est déjà louée à Monsieur GUINET qui y stationne son véhicule et l'entretient.

M. FALCO :

Je crois que souvent on a des fonciers comme cela. Il faut savoir que le foncier dormant, c'est-à-dire le foncier qui n'a pas un intérêt général pour la vie des gens et la commune, coûte cher à la collectivité. Regardez, c'est quelque chose qui date depuis 1950, ce n'est pas nous qui l'avons provoqué ! On se rend compte que sur ces 97 m², la personne y garait sa voiture, qu'ils n'ont jamais été utilisés par la collectivité, et que ce sont des fonciers dormants qui coûtent cher à la collectivité car on paie des charges là-dessus. En plus, cela permet à nos concitoyens de faire des opérations dans l'intérêt de leur habitation. Sachez que toutes ces opérations sont faites sur la valeur domaniale, il n'y a pas de favoritisme fait aux uns ou aux autres. Je suis heureux que l'on puisse se pencher sur ces problèmes, car cela fait des entrées d'argent qui entrent pour l'intérêt général, c'est-à-dire dans le budget de la Ville.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE

POUR de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

POUR DE M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

SPORT

**Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
15^e Adjoint au Maire**

15.1.01

**Remise gracieuse à Madame Audrey TAILFER, régisseur titulaire de la
Direction Sports et Loisirs**

M. FALCO :

Laurent, les sports !

M. BONNET :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet...

M. FALCO :

Je ne vous demande pas de parler du RCT, on parle des sports !

M. BONNET :

J'ai eu peur, un instant.

M. FALCO :

C'est un peu comme l'hôpital public et le privé, le choix de l'entraîneur n'est pas du domaine du maire.

M. BONNET :

Cette délibération a pour objet la remise gracieuse à Madame Audrey TAILFER, régisseur, suite à un déficit d'espèces ayant eu lieu après le vol avec effraction du coffre au sein du service administratif pour un montant de 167 €.

M. FALCO :

Oui, il s'agit de 167 €.

Qui est favorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

TRAVAUX COMMUNAUX

**Rapporteur : Monsieur Érick MASCARO,
21^e Adjoint au Maire**

21.3.01

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

M. FALCO :

Érick !

M. MASCARO :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui concerne des déclarations préalables de travaux, la première pour le cimetière central, la rénovation de la façade et l'aménagement d'un local pour le public, et l'autre pour la piscine Léo Lagrange : nous changeons l'étanchéité de la toiture et nous en profitons pour faire de l'isolation.

M. FALCO :

J'en profite pour signaler le travail qui est fait dans nos cimetières. C'est important, puisque l'on aura certainement l'occasion de nous y rendre tous. Dans la vie publique, il faut penser aux vivants, mais il faut aussi penser aux morts, c'est essentiel. C'est aussi cela, la vie publique. Je vous remercie pour le travail qui est fait, toutes celles et tous ceux qui effectuent ce travail qui ne se voit pas toujours, mais qui est essentiel.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 21.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. FALCO :

Voilà, mes chers collègues, je vous remercie. L'ordre du jour est clos. Je vous donne rendez-vous le 1^{er} novembre dans nos cimetières.

— *La séance est levée à 09 H 59* —

---oooOOOooo---